



MOT du maire



Malgré un été incertain, nous avons eu l'opportunité de participer à plusieurs activités. Je félicite ceux qui ont su relever le défi de cette organisation. Merci à l'équipe des loisirs de la Ville et aux associations et groupes de bénévoles, indispensables à notre communauté. Je tiens aussi à souligner le travail de nos entreprises et organismes qui, depuis plusieurs années, font face à une problématique de main-d'œuvre. Malgré tout, vous êtes toujours présents afin de nous offrir un service et des produits de qualités.

Au moment d'écrire, nous étions en pleine semaine littéraire avec un Salon du livre réinventé. Pour la 5^e édition, l'équipe a dû composer avec des contraintes majeures. Mais je peux déjà vous dire que c'est une réussite. Une réussite par son originalité, par les thématiques choisies, par l'esprit de collaboration entre le monde littéraire et les commerces, et surtout, par la créativité d'une équipe de bénévoles combinée au travail acharné de l'équipe des loisirs de la Ville.

Comme vous le savez, la rivière Bonaventure fait partie intégrante de notre culture, de notre histoire et de notre développement économique. En 2014, sous la coordination du Conseil de l'eau Gaspésie-Sud, nous avons participé à un vaste forum sur la rivière Bonaventure avec différents acteurs économiques et organismes de support et de préservation ainsi qu'avec des représentants de la population. De cette activité est ressorti un cadre de gestion adapté à la rivière Bonaventure, chapeauté par un comité de gestion regroupant tous les partenaires en lien avec la rivière Bonaventure. Nous avons donc débuté, avec ce comité, à la mise en place d'une série d'actions ayant pour objectif premier la préservation de la ressource.

De ces actions est né le projet *Opération Rives*. Celui-ci consiste à sensibiliser et à fournir des outils aux propriétaires de terrains en bordure de la rivière afin de les aider à poser des actions de protection des bandes riveraines. Toujours avec comme préoccupation de maintenir la qualité de la ressource, nous avons également participé à la réalisation d'un outil

BONAVENTURE EN IMAGES



Photo : Monsieur Jean-Yves Bossé

permettant d'identifier la capacité de support de la rivière. Tout au long de ce processus et de ces rencontres, nous avons mis l'accent sur la place qui revient aux citoyennes et citoyens ainsi que sur l'importance de la communauté dans le processus décisionnel. La saison touristique 2020 a mis à l'épreuve tout le travail fait et nos futures discussions et décisions seront très importantes pour préserver la qualité de la rivière Bonaventure.

En terminant, je tiens à vous informer que nous avons débuté les démarches d'adoption du règlement *Encadrement des chiens sur le territoire de Bonaventure*. Il était important pour le conseil municipal de bien comprendre la portée d'un tel règlement. Pour ce faire, nous avons eu plusieurs rencontres de travail afin d'échanger avec des personnes-ressources telles qu'une vétérinaire, un avocat et le Réseau de Protection animale de la Baie-des-Chaleurs. Vous serez sous peu convoqués pour une consultation publique afin d'échanger sur l'adoption du règlement.

Roch Audet, maire

**Date de tombée du prochain journal
Le Courant : 13 octobre 2020**

INFORMATIONS municipales



La plupart des grands projets d'infrastructures qui étaient en gestation depuis quelques années sont complétés. Nous sommes dans la phase de reddition de comptes aux gouvernements et en planification pour les projets à venir.

Au cours des prochaines semaines, une présentation publique devrait se tenir en lien avec la loi visant la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement des chiens et la réglementation municipale s'y rattachant. Nous vous tiendrons informés.

PROJETS MUNICIPAUX

Centre récréatif Desjardins

Le Centre est maintenant ouvert et les sports de glace ont débuté. Nos équipes ont complété les aménagements extérieurs, le projet est maintenant en phase d'appréciation.

Réfection de la route Saint-Georges

Ce projet fait partie du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL). La première phase de ce plan a été réalisée il y a quelques années avec la réfection de la route des Vieux-Ponts. Cette étape prévoit la réfection complète de la route Saint-Georges, l'appel d'offres pour construction devrait débuter sous peu. Ce projet bénéficie d'une aide financière équivalente à 75 % des coûts totaux estimés des travaux.

Rénovation de l'hôtel de ville

Ce projet a reçu l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation prévoyant une aide financière équivalente à 65 % du coût des travaux. L'appel d'offres pour les services professionnels sera lancé sous peu. Nous espérons le début des travaux à la fin de l'été 2021.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le 5 octobre 2020, à la salle Bona-Arsenault de l'hôtel de ville, dès 20 h. L'ordre du jour sera disponible sur le site Internet de la Ville en fin de journée le vendredi précédent. Vous devez porter votre masque.



POUR JOINDRE NOS DIRECTIONS

Téléphone : 418 534-2313 | Postes et courriels :

Direction générale François Bouchard	Poste 225	directiongenerale@villebonaventure.ca
Service incendie Sam Arsenault	Poste 206	pompiers@villebonaventure.ca
Loisirs Julie Loubert	Poste 231	directionloisirs@villebonaventure.ca
Travaux publics Yanis Quimper	Poste 213	travauxpublics@villebonaventure.ca
Urbanisme Florence Bouchard	Poste 233	urbanisme@villebonaventure.ca

LOISIRS culture, tourisme et vie communautaire



INFRASTRUCTURES

Piscine Marylène Pigeon

Les activités libres se font sur réservation et vous devez le faire au moins une semaine à l'avance. Le nombre maximum de personnes par activité est de 12. Nous vous suggérons de vérifier les consignes sur le site Internet avant de vous déplacer.

Centre récréatif Desjardins

200 personnes ont visité le Centre récréatif Desjardins le 7 septembre dernier et les commentaires sont unanimes, nous avons un beau centre, moderne et chaleureux! De nombreux patineurs et joueurs profitent déjà des installations. Pour les activités libres, nous acceptons un maximum de 40 personnes pour le patinage libre et de 20 joueurs pour le hockey libre. Le fonctionnement est sous principe du premier arrivé, premier servi. L'horaire est disponible sur le site Internet de la Ville.

Gymnases

Le début des activités aux gymnases est prévu le 28 septembre. Les vestiaires ne seront pas accessibles, donc vous devez arriver avec vos vêtements de sport. Le maximum de personnes autorisé par activité est de 12. L'horaire est également disponible sur le site Internet de la Ville.

Ces mesures sont sujettes à changement selon les directives de la santé publique.

Inscrivez-vous sur notre site Internet pour recevoir votre Journal le Courant en format électronique.

www.villebonaventure.ca



CAMP DE JOUR

La saison a été ardue en raison de toutes les consignes sanitaires à respecter, mais nous pouvons affirmer que ce fut une réussite! Cette réussite a été possible grâce au travail des moniteurs et de la coordonnatrice, mais aussi grâce à la collaboration des parents. Nous adressons de sincères remerciements à chacun d'entre vous!

BIBLIOTHÈQUE FRANÇOISE-BUJOLD

Merci aux bénévoles

Plusieurs bénévoles ont accepté de revenir offrir leurs services à la bibliothèque, ce qui a permis la réouverture au public depuis le 22 septembre.

Afin d'assurer la santé et la sécurité de tous, nous comptons sur vous pour respecter les consignes suivantes :

- Port du couvre-visage obligatoire ;
- Désinfection des mains en entrant ;
- Distanciation de 2 mètres entre les personnes ;
- Suivre la signalisation de circulation ;
- Six personnes à la fois seront admises.

Une erreur s'est glissée à l'horaire indiqué dans la programmation des loisirs d'automne. Les heures suivantes sont les heures réelles de services :

Horaire d'accueil de la bibliothèque

Mardi : 13 h à 16 h 30 et 18 h 30 à 20 h 30

Mercredi : 13 h à 16 h 30

Jeudi : 9 h à 12 h

Samedi : 9 h à 11 h

Le prêt de livres sans contact est aussi maintenu :

Horaire de prêt de livres sans contact

Mercredi : 9 h à 12 h

Jeudi : 13 h à 16 h 30

Pour vos commandes de livres : 418 534-4238 ou biblio@villebonaventure.ca.



ACTIVITÉS À LA BIBLIOTHÈQUE

Conte en pyjama

Plusieurs petits et leurs parents sont venus écouter les histoires de Sylvie Bélanger le vendredi 11 septembre. Tous ont apprécié le retour des activités. Le prochain conte en pyjama est prévu le 9 octobre à 18 h 30. Il est important de s'inscrire, car pas plus de 10 personnes peuvent être admises aux activités.

L'Halloween avec Esméralda et sa boule de cristal

Esméralda, la Liseuse de Bonaventure et sa boule de cristal magique saura dénicher le livre parfait pour les jeunes qui viendront la rencontrer. Mais ATTENTION, comme c'est l'Halloween, les jeunes devront être parés de leur déguisement. Cette condition est essentielle pour recevoir une petite friandise.

Samedi 31 octobre de 13 h à 14 h 30 : seulement 6 personnes à la fois seront admises.

Méditation

La méditation en silence est de retour chaque jeudi à 16 h. L'inscription est obligatoire pour respecter le nombre de personnes admises.

Club de lecture

La prochaine rencontre se tiendra le lundi 19 octobre à 16 h. L'inscription est aussi obligatoire.

Surveillez tous les détails concernant les activités sur la page Facebook de la bibliothèque.

Nouvelles acquisitions

- *Les falaises*, Virginie DeChamplain, Éditions La Peuplade, 2020 ;
- *Les fantômes de Reykjavik*, Arnaldur Indridason, Éditions Métailie, 2020 ;
- *Jenny Sauro*, Marc Séguin. Éditions Leméac, 2020
- *Tout comme les tortues*, Marie-Christine Chartier, Éditions Hurtubise, 2020 ;
- *Fragments d'ailleurs : 50 récits pour voyager par procuration*, Gary Lawrence, Éditions Somme toute, 2020 ;
- *Les aérostats*, Amélie Nothomb, Éditions Albin Michel, 2020 ;
- *Je n'en ai jamais parlé à personne*, Martine Delvaux, Éditions Hélio trope, 2020 ;
- *Du côté des Laurentides T. 3 – La maison du docteur*, Louise Tremblay-D'Essiambre, Guy St-Jean Éditeur, 2020.



COMPTEURS D'EAU

Issue de la Politique nationale de l'eau, la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable* a été initialement adoptée en 2005. L'objectif de cette stratégie est de diminuer la consommation d'eau potable par habitant pour l'ensemble du Québec.

La consommation d'eau à Bonaventure montre une moyenne supérieure aux exigences de la Stratégie. Par conséquent, sous obligation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, des compteurs d'eau devront être installés dans tous les bâtiments non résidentiels du territoire de Bonaventure et dans un échantillon de 20 résidences privées d'ici 2022. Ces installations permettront d'avoir une mesure plus juste et de confirmer la consommation réelle d'eau par habitant.

Tous les propriétaires de bâtiments non résidentiels recevront une correspondance postale dans les prochaines semaines à ce sujet. **Pour ce qui est du secteur résidentiel, nous comptons sur la participation des propriétaires pour trouver une vingtaine de volontaires qui constitueront l'échantillon.** Aucuns frais ni taxes n'y seront reliés et l'installation se fera par un plombier professionnel.

Il est par ailleurs important de noter qu'il s'agit d'une stratégie mettant avant tout l'économie de la ressource en avant-plan et qu'en aucun cas l'installation de compteurs d'eau n'est faite en prévision d'une taxation de cette ressource.

Les personnes volontaires à faire installer un compteur d'eau dans leur résidence doivent communiquer avec la réception de l'hôtel de ville.

Par téléphone : 418 534-2313

Par courriel : reception@villebonaventure.ca

Nous vous remercions de votre collaboration!



CUEILLETTE DES ORDURES

La cueillette des ordures ménagères reviendra aux deux semaines pour la période froide à partir d'octobre. Il n'y aura donc **pas de cueillette** les 8 et 22 octobre, et ainsi de suite, jusqu'au printemps.

Le calendrier des collectes est disponible sur le site Internet de la Ville de Bonaventure dans la section *Service aux citoyens/Travaux publics*.



RÈGLEMENT CHASSE SPORTIVE

En cette saison de chasse, il s'avère nécessaire de préciser les normes de conduite qui s'appliquent et les responsabilités de chaque chasseur pour assurer la sécurité de tous.

Il est interdit de tirer à moins de 10 mètres de l'emprise des rues publics. Les tirs ne doivent pas traverser le chemin public.

Le tir à la carabine et au fusil est prohibé à moins de 300 mètres des résidences. Le tir à l'arc et à la carabine à air comprimé est prohibé à moins de 150 mètres des résidences.

La section du règlement de chasse portant sur le tir à partir des chemins publics est disponible sur le site du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en suivant le lien plus bas. Soyez à l'affût, des nouveautés ont été ajoutées pour la saison 2020.

www.mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/faune/reglementation-chasse/regles-generales/tir-chemin-public.asp

Afin que chasseurs et propriétaires terriens aient une expérience positive, tous doivent agir dans le respect!



ABRIS D'HIVER ET CLÔTURES À NEIGE

Nous souhaitons vous informer que l'installation des abris et clôtures d'hiver est permise à partir du deuxième samedi d'octobre, soit le 10 octobre.

En vertu du règlement de zonage de la Ville : *Un abri d'hiver pour automobile, un abri d'hiver pour les accès piétonniers au bâtiment principal, un abri d'hiver pour protéger une galerie, une clôture à neige et un abri d'hiver tenant lieu de vestibule sont permis sous certaines conditions dans toutes les zones du deuxième samedi d'octobre au premier dimanche de mai de l'année suivante.*



URBANISME



VTT ET MOTOS DANS LE PARC LOUISBOURG

L'équipe de gestion de la Ville de Bonaventure souhaite rappeler aux parents ainsi qu'aux jeunes qu'il est strictement interdit de circuler dans le parc Louisbourg avec des motos ou des VTT.



La Sûreté du Québec est avisée et les contrevenants s'exposent à des amendes. Il en va de la sécurité de tous et l'équipe de la Ville compte sur votre collaboration pour le respect de cette règle. Merci!

CHAUFFEZ VERT - PROGRAMME DE SUBVENTION

Dans le cadre du programme *Chauffez Vert* de Transition énergétique Québec, des subventions sont disponibles pour certains travaux écoénergétiques. Par exemple, l'installation d'une thermopompe est éligible et le montant d'aide de la subvention peut atteindre 1650 \$. Le programme est en vigueur jusqu'au 30 décembre 2020. Le lien ci-dessous indique les précisions à connaître pour appliquer au programme.

www.transitionenergetique.gouv.qc.ca/residentiel/programmes/chauffez-vert



ANNULATION DU FESTIVAL DE LA RIVIÈRE

L'édition 2020 du Festival de la Rivière qui était prévue au début octobre doit être annulée. Le contexte actuel ne nous permet pas d'offrir une édition de qualité riche et variée.

Par contre, la rivière Bonaventure doit être célébrée et protégée en tout temps. Cette richesse doit être reconnue et demeurer une fierté des citoyens de Bonaventure.

SERVICE incendie



ENTREPOSAGE DES BBQ

La saison du barbecue tire bientôt à sa fin, alors voici le moment de vous rappeler la marche à suivre pour un entreposage sécuritaire :

- Assurez-vous que la valve est bien fermée avant de débrancher le boyau d'alimentation du gaz ;
- Entrez la bombonne à l'abri des intempéries, dans un endroit aéré, non annexé à la maison et loin des produits corrosifs comme le chlore.

URBANISME



CHEMIN DE FER DE LA GASPÉSIE

Circulation interdite sur la voie ferrée

L'activité s'intensifiera au cours des prochaines semaines sur des tronçons inexploités depuis quelques années. Par conséquent, le Ministère tient à mettre en garde toutes les personnes qui ont pris des habitudes non-sécuritaires sur la voie ferrée, que ce soit en s'y baladant à pied, à vélo, en véhicule hors route, ou encore en la traversant à l'extérieur des passages à niveau. Toute circulation sur la voie ferrée et ses emprises ainsi que sur les structures ferroviaires est interdite.

Le Ministère a aussi constaté que la circulation des véhicules hors route sur la voie ferrée et sur les ponts ferroviaires a pour effet d'endommager les travaux d'entretien de voie. Il tient donc à rappeler qu'en tout temps, la circulation sur la voie ferrée et les ponts ferroviaires est interdite autant pour préserver les travaux fraîchement réalisés que pour assurer la sécurité des personnes.

Quelques consignes :

- Ne jamais circuler sur la voie ferrée même lorsqu'il n'y a pas de train en opération ;
- Rester vigilant aux passages à niveau, des véhicules d'entretien peuvent toujours y circuler ;
- Respecter la signalisation.

Pour toute information, consultez le site Internet du ministère des Transports en recherchant « réhabilitation du chemin de fer de la Gaspésie » dans votre moteur de recherche.



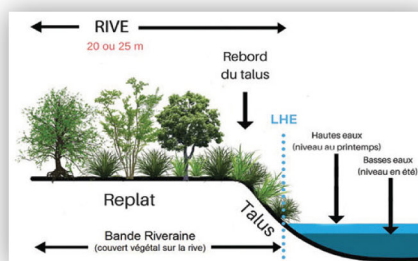


OPÉRATION RIVES

Avec l'été exceptionnel que nous avons connu, nous sommes nombreux à ressentir le besoin de profiter des abords de la rivière Bonaventure. Cet engouement envers la rivière semble s'être traduit par un certain relâchement dans les pratiques riveraines à éviter comme le remblayage, la tonte de gazon, la coupe de végétation intensive ou encore les aires aménagées dans la bande riveraine. Nous aimerions réitérer l'importance de la bande riveraine ainsi que les bonnes pratiques riveraines à adopter.

La bande riveraine fait référence à la bande minimale de végétation à protéger sur la rive. Elle se mesure à partir de la ligne des hautes eaux. Au naturel, elle est idéalement constituée de plantes herbacées, d'arbustes et d'arbres. Cette bande riveraine a plusieurs fonctions :

- Protection naturelle contre l'érosion des rives ;
- Barrière contre les apports de sédiments ;
- Filtre contre la pollution de l'eau ;
- Habitat pour la faune et la flore ;
- Maintien de la qualité esthétique du paysage ;
- Régulation du débit (réduction des risques d'inondation et de sécheresse).

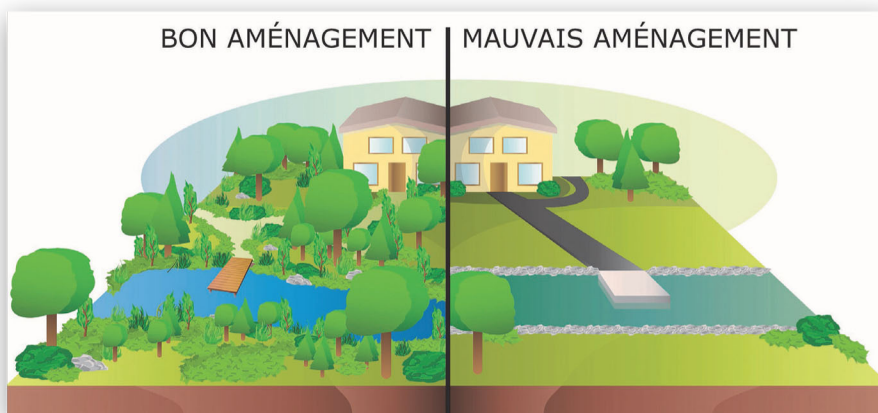


De façon générale, aucun déboisement ni construction n'est permis sur la rive. Entre autres, il est interdit :

- D'aménager tout ouvrage ou construction ;
- De réaliser des travaux de remblai ou de déblai ;
- De couper la végétation (gazon, arbres et arbustes existants), sauf exception : coupes d'assainissement (arbres morts, malades ou dangereux).

Sont permis sur le littoral, sous réserve de l'obtention d'une autorisation municipale :

- Les quais, les abris ou les débarcadères sur pilotis, sur pieux ou fabriqués de plateformes flottantes ;
- L'entretien, la réparation ou la démolition de constructions ou d'ouvrages existants qui ne sont pas utilisés à des fins municipales, industrielles, commerciales, publiques ou d'accès public.



Des questions? Contactez Florence Bouchard à la direction du service d'urbanisme de la Ville de Bonaventure au 418 534-2313, poste 233 ou Érika Ouellet, chargée de projets au poste 240.



SEMAINE DE PRÉVENTION DES INCENDIES

La Semaine de la prévention des incendies se déroulera du 4 au 10 octobre prochain sur le thème : *Le premier responsable c'est toi!*

Saviez-vous que...

Si un incendie survenait chez vous, en trois minutes, le feu et la fumée pourraient vous piéger. Augmentez vos chances de survie grâce à deux gestes concrets :

- Assurez-vous d'avoir un avertisseur de fumée qui fonctionne en tout temps;
- Préparez le plan d'évacuation de votre résidence.

10 CONSEILS POUR PRÉVENIR LES INCENDIES

1. Avertisseur de fumée

- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol.
- Préférez un modèle à cellule photoélectrique qui déclenche moins d'alarmes inutiles.
- Changez-le selon la date de remplacement indiquée sur le boîtier par le fabricant.

2. Plan d'évacuation en cas d'incendie

- Repérez deux issues possibles.
- Identifiez un point de rassemblement situé à l'extérieur et avisez tous les occupants de la résidence.
- Répétez les gestes à poser lors d'une évacuation en cas d'incendie avec tous les occupants.

3. Comment évacuer votre résidence

- Fermez les portes derrière vous pour empêcher la propagation des flammes et de la fumée dans les autres pièces ou dans les autres logements.
- Composez le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre domicile.

4. Articles de fumeur

- Ne jetez pas de mégots dans les pots de fleurs ou sur le paillis.
- Déposez les mégots dans un contenant métallique.

5. Source de chaleur

- Éloignez les rideaux et les meubles à au moins 10 cm des radiateurs ou des plinthes électriques ou de toute autre source de chaleur.

6. Électricité

- Confiez l'installation électrique de votre domicile à un maître électricien.
- Utilisez des appareils électriques homologués au Canada et portant les sigles CSA et ULC.

7. Monoxyde de carbone

- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un garage attenant à votre domicile ou si vous utilisez des appareils de chauffage ou de cuisson non électriques.
- Suivez les normes du fabricant pour l'installation de votre avertisseur de monoxyde de carbone.

8. Prévenir les feux de cuisson

- Surveillez constamment les aliments qui cuisent et utilisez une minuterie.
- Ne chauffez jamais d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron ; utilisez une friteuse thermostatique.

9. Ramonage des cheminées

- Confiez l'inspection et le ramonage de votre cheminée à un expert, une fois par année, avant la période du chauffage. Ce conseil est également de mise pour les tuyaux d'évacuation des foyers à granules.

10. Cendres chaudes

- Laissez refroidir les cendres chaudes à l'extérieur dans un contenant métallique muni d'un couvercle également en métal.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

Plus de conseils en visitant le site Internet :

www.quebec.ca/prevention-incendies



ACTIVITÉS en bref

01

MUSÉEACADIEN DU QUÉBEC



Page d'histoire - Manon Potvin

museeacadien.com
[facebook/museeacadienduquebec](https://facebook.com/museeacadienduquebec)



EXPOSITIONS BOUTIQUE

OUVERT
7 jours | 9h à 17h

À partir du 12 octobre :
semaine | 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30
dimanche | 13 h à 16 h 30

NOUVELLE EXPOSITION

La mer veille et m'enchanté

Du 20 septembre au 15 novembre 2020, le Musée acadien du Québec présente l'exposition *La mer veille et m'enchanté* regroupant une vingtaine de tableaux surréalistes de l'artiste peintre Manon Potvin.

Native de Montréal, établie à Magog, Manon Potvin partage un lien fort avec la mer en raison de sa famille maternelle originaire de Nouvelle-

LA PAROLE aux organismes



CLUB DE GOLF FAUVEL

Pour finir la saison, on vous offre le parcours de 9 trous à 10 \$ et celui de 18 trous à 20 \$, 5 \$ de plus avec voiturette. Nous sommes ouverts jusqu'au 12 octobre. Bonne fin de saison!

OCTOBRE
Acheter un lait Natrel c'est faire un don au Collectif Aliment-Terre

Tout le mois d'octobre
acheter du lait Natrel = un don \$\$
aux organismes ciblés du milieu

COLLECTIF ALIMENT-TERRE ET NATREL

Le groupe Agropur a ciblé des organismes pour des campagnes de financement et le Collectif Aliment-Terre en fait partie! En octobre, pour chaque personne qui achète un lait Natrel, un don sera remis à l'organisme.

CHRONIQUE DU CLUB DE LECTURE

Les activités du Club recommencent le 21 septembre et, pour respecter les normes sanitaires en vigueur, vous devrez vous inscrire aux activités auprès de la bibliothèque.

C'est le 19 octobre qu'au Club de lecture se tiendra notre débat sur les 5 romans canadiens retenus par l'émission radiophonique *Plus on est de fous, plus on lit* en mai dernier. On aigüise nos crayons et nous vous promettons de publier le résultat de notre classement.

Une lecture d'été pas banale : *La trajectoire des confettis*, premier roman de Marie-Ève Thuot. On y suit au quotidien la vie de couples, leurs histoires amoureuses et leurs conventions sexuelles, disparates, sur trois générations, sans ordre chronologique ni limites de genre. Pendant 600 pages, on découvre différents points de vue très actuels sur une société aux normes en mouvance. En plus d'avoir remporté le Prix des libraires 2020, ce roman est en lice pour le Prix Médicis.

N'oubliez pas, vous pouvez vous joindre au Club de lecture en transmettant votre adresse courriel à la Bibliothèque : biblio@villebonaventure.ca.